



Problème d'adresse sur le bail

Par **Elodie62**, le **10/01/2013** à **11:24**

Bonjour,

J'ai emménagé dans un studio le 10 décembre 2012, seulement sur mon bail ce n'est pas la bonne adresse, j'habite rue Descartes dans une résidence et sur le bail c'est une rue perpendiculaire à celle-ci, même la place de parking n'est pas la bonne, l'agence me l'a fait signer quand même en attendant les changements. Pour finir c'est moi qui ai demandé à plusieurs reprises le changement de cette adresse mais on m'a répondu que ça a toujours été comme ça et que ça n'avait jamais posé de problème. Je souhaite déjà quitter ce logement (voisins extrêmement bruyant à toutes heures du jour ou de la nuit). Certaines personnes m'ont parlé du fait que le contrat de location n'est pas valide à cause des erreurs d'adresses et que donc je ne serais pas obligé d'effectuer ces 3 mois de préavis pour cause de "contrat nul".

Je voudrais avoir vos avis car je ne sais pas du tout si c'est possible ou pas. Je vous en remercie à l'avance.

Elodie

Par **Lag0**, le **10/01/2013** à **12:14**

Bonjour,

On vous a mal renseigné.

L'erreur sur le bail ne change pas le fait que vous êtes bien locataire du logement, vous y habitez, vous payez le loyer, etc.

Il vous faut donc bien respecter le préavis d'usage (1 mois ou 3 mois selon les cas).

Par **Elodie62**, le **10/01/2013** à **13:22**

Je vous remercie pour le renseignement.